

COMMUNE DE SAINT JUST

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2018

Présents : M Jean PICHET, Maire, M Matteo RIGNANESE, adjoint, M Patrick LEVET, adjoint. Mme Yvette BONNET, adjointe, Mme Audrey MARIE, adjointe, M Emmanuel GRANGE, Mme Catherine CARON, Mme Catherine FLAMAND, M Gabriel SUCHET, Mme Mathilde MIGNOT, Mme Renée ANDRE, Daniel CROISY,

Excusés : Mme Fabienne CONVERT. M Luc ALLEMAND, M. Pascal PERREAUD,

Le compte rendu du 31 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES :

L'Inspection Académique a accusé réception du vote en faveur la semaine de 4.5 jours.

TRAVAUX : Matteo RIGNANESE informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux.

Les employés communaux ont peint le hall d'entrée, la porte d'entrée automatique est installée, les volets roulants arriveront prochainement, les raccordements électriques ont été réalisés

PERSONNEL : le congé maladie de l'agent titulaire responsable de la cantine est prolongé, les élus cherchent une solution pérenne pour faciliter la prise en charge des enfants sur les temps périscolaires.

REHABILITATION DU ROSEPOMMIER :

Monsieur le Maire donne connaissance des offres reçues suite à la consultation des entreprises réalisée.

Après l'analyse par le maître d'œuvre, celui-ci a proposé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 a désamiantage CPN ENVIRONNEMENT pour 11754 €

Lot 1 b démolition TABOURET BATIMENT pour 92 027 €

Lot 2 charpente BOURDON FRERES pour 22 605 €

Lot 3 menuiseries MENUISERIES ROUX ET FILS pour 18 398.90 €

Lot 4 isolation SAS GPR pour 34 368 .27 €

Lot 5 plafonds suspendus SAS ISOLATION SERVICE pour 2820 €

Lot 6 carrelage SERANO CARRELAGE pour 9056.79 €

Lot 7 chauffage CLERE PLOMBERIE pour 38 353.67 €

Lot 8 électricité AIN BRESSE ELECTRICITE pour 18 387.70 €

Pour un montant total de 247 771.33 € soit 3.59 % en dessous de l'estimation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va signer les marchés correspondants en application de la délibération permanente qui lui a été donnée par la délibération du 28 mars 2014. Les membres du Conseil Municipal présents n'émettent pas de remarque.

EMPRUNT

Monsieur Levet présente le plan de financement de l'opération Rosepommier ; réhabilitation du bâtiment Rosepommier et l'aménagement de la Place de l'Eglise attenante à ce bâtiment, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Est, un emprunt de 150 000 €, à taux fixe de 1.28 %, sur 15 ans. L'annuité de remboursement se monte à 11 006 €. Le Maire est chargé de la mise en œuvre de la décision.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE : une réunion de la commission est prévue le samedi 17 mars à 9 h 30.

PREVISION DE TRAVAUX 2018

WC PMR AU STADE : le Conseil Municipal arrête la liste des entreprises de maçonnerie et de plomberie qui seront consultées : lot maçonnerie : ART ET RENOVATION, PELUT, TABOURET. lot plomberie-sanitaire : VENIERE, GENILLON, CLERE.

Place stationnement et jeux de boules au stade : le conseil Municipal retient le devis d'EUROVIA pour un montant de 9 409.20 € TTC

Salle des fêtes ; reprise des bandeaux et de l'habillage

Travaux électriques sur l'atelier municipal et l'église

Installation des défibrillateurs (école et terrain de sports).

Un poteau incendie est à implanter sur le Chemin des Grandes Teppes, suite à la demande du SDIS concernant le permis de construire d'un bâtiment agricole. Un devis a été demandé à la régie des Eaux de Bourg en Bresse.

Réfection des lavoirs, Le Maire indique qu'un contact doit être pris avec la DDT pour savoir si les travaux à effectuer relèvent de la Loi sur L'eau (déclaration ou autorisation)

SIEA :

Le maire rappelle qu'à l'occasion de la modernisation des coffrets de commande de l'éclairage public, il est possible de programmer la coupure ou la baisse d'intensité de l'éclairage public, la nuit, sur une plage d'heures à définir, sur la totalité de la commune ou par quartier. Une réunion a eu lieu en mairie, le 28 février, avec l'entreprise ERCD maître d'œuvre et de Monsieur MAHE représentant le SIEA. Une estimation pour le changement par des leds, de 40 ampoules sur support béton, l'installation d'horloges astronomiques permettant l'extinction d'un côté de la traverse et la baisse d'intensité des lumières au centre village, sera adressée par le SIEA. Le montant prévisible de la charge communale pourrait s'élever à 20 000 €, après déduction de la subvention du SIEA. Il faudra ensuite faire le bilan d'impact sur la consommation

PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuite des communes, par le Conseil Départemental, charge le Maire de signer la convention.

COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Lors de sa réunion du 24 février, la commission a examiné la demande d'aide d'un résident du VILLAJOIE pour l'achat d'un équipement de fixation sur son fauteuil handicapé, la commission donne un avis favorable. Le Conseil Municipal suit cet avis et accorde à ce résident une aide complémentaire de 113.94 € qui sera versée sur facture acquittée.

INFORMATIONS

- VOIRIE : une réunion a eu lieu le 21 février à 10 h, avec l'entreprise EUROVIA et Monsieur Boyer de la CA3B, pour matérialiser les travaux 2018.
- Participation Citoyenne : la réunion publique aura lieu le vendredi 9 mai à la Salle des fêtes à 19 h en présence du Major Joigneaux de la brigade de Gendarmerie de Ceyzériat et le Colonel responsable du secteur de Bourg en Bresse.
- Fleurissement : les jardinières sont abandonnées au profit de la refonte des massifs avec quelques plantes vivaces. La commune suit ainsi les préconisations de la Commission Nationale de Fleurissement en privilégiant les plantations en pleine terre, moins gourmandes en eau.
- Le contrôle des bornes incendie relève maintenant de la responsabilité du Maire, en attendant la prise en compte de cet aspect de la loi GEMAPI par l'intercommunalité, le Maire a demandé une estimation de ce service à la Régie des Eaux de Bourg en Bresse.
- La demande de subvention pour l'aide au voyage scolaire d'un collégien est refusée.
- La commune ne sera pas représentée à l'AG de l'aéro-club de Bourg en Bresse.
- Le Grand Fond Bressan remercie la commune pour l'organisation du semi-marathon.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 mars 2018 à 20 h.